

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES****ARRONDISSEMENT DE PAU****MAIRIE D'ORTHEZ****EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mmes PICHAUREAU, FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE),

**Absent** : M. ARENAS

**Secrétaire de séance** : Mme DARSAUT

**23 – 131 - EFFACEMENT DE DETTES : PROCÉDURES DE REDRESSEMENT PERSONNEL - CRÉANCES ÉTEINTES**

**Rapport présenté par Monsieur COSTEDOAT, conseiller municipal :**

Pour l'ensemble des dossiers présentés dans le cadre d'une procédure de surendettement ou de liquidation judiciaire, le juge a pris la décision de procéder à un effacement de la dette.

Le Comptable public soumet à la régie des eaux un ensemble de titres émis qui n'ont pu, à ce jour, être mis en recouvrement et pour lesquels il demande une admission en créances éteintes.

Le compte 6542 "Créances éteintes" enregistre les pertes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou de liquidation judiciaire, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations.

Les titres émis pour lesquels les poursuites sont éteintes s'élèvent à 6 025,06 € :

ABONNÉS	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT
N°1	241,10 €	227,69 €
N°2	122,57 €	199,75 €
N°3	78,75 €	82,64 €
N°4	451,18 €	656,08 €
N°5	120,07 €	
N°6	307,93 €	291,42 €
N°7	1 256,43 €	1 418,21 €
N°8	291,05 €	280,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 869,08 €</b>	<b>3 155,98 €</b>

**Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 8 novembre 2023 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les procédures d'effacement de dettes présentées.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 novembre 2023  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Publiée le**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

